

POUR LE RETRAIT DE LA LOI BESSON

La loi Besson anéantit les droits des étrangers en France, avec entre autres :

- la peine de bannissement qui implique l'interdiction de retour sur le territoire français de 2 à 5 ans ,
- l'allongement de la durée maximale de rétention de 32 à 45 jours, pour des personnes qui n'ont commis aucun délit !
- la privation de liberté durant 5 jours sur décision administrative avant que le juge de la liberté et de la détention, pourtant seul garant de la liberté individuelle, ne soit saisi
- le délit de solidarité
- la création de zones d'attente spéciales. Désormais n'importe quel lieu sur le territoire peut devenir une zone de rétention afin d'expulser plus rapidement les personnes qui viennent d'entrer sur le territoire tout en les privant des conditions normales d'accès à l'asile !
- Restriction massive du droit au séjour pour raisons de santé.
- déchéance possible de la nationalité pour les personnes naturalisées.
- mariage gris passibles de 7 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amendes.

Ce texte de loi va être discuté prochainement au Sénat. Mettons nos Sénateurs/trices face à leurs responsabilités!

Samedi
8 janvier
14h00

Retrouvons-nous
place de la Comédie
(côté opéra)



le collectif pour le retrait de la loi Besson : signataires